

traitement annuel de \$10,000, un ministre avec portefeuille de \$6,000 et un ministre sans portefeuille de \$3,600. L'Orateur de l'Assemblée bénéficie d'une indemnité supplémentaire de \$1,000, plus un montant de \$500, non imposable, par session; à titre d'indemnité et d'allocation de session le président suppléant reçoit également des montants de \$600 et \$300 respectivement, et le chef de l'opposition de \$2,000 et \$1,000. Toutes les indemnités et allocations s'accroissent à partir de la date de l'élection à la législature et elles sont payées chaque mois. Aucune indemnité de session ou allocation de dépenses n'est accordée pour une session extraordinaire de la législature.

Le Conseil exécutif de l'Île-du-Prince-Édouard au 31 décembre 1973

Premier ministre et ministre de l'Agriculture et des Forêts, l'hon. Alexander B. Campbell	Ministre de la Santé, ministre des Services sociaux et ministre du Travail, l'hon. Bruce L. Stewart
Président du Conseil exécutif, ministre de la Justice, procureur et avocat général et secrétaire provincial, l'hon. Gordon L. Bennett	Ministre de l'Environnement et du Tourisme et ministre des Services communautaires, l'hon. William Gallant
Ministre des Travaux publics et de la Voirie, l'hon. George J. Ferguson	Ministre des Pêches, l'hon. Robert E. Campbell
Ministre des Finances, l'hon. T. Earle Hickey	Ministre de l'Éducation, l'hon. Bennett Campbell
Ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre du Développement, l'hon. John H. Maloney	Ministre sans portefeuille et ministre responsable de l'Administration du secteur logement de l'I.-P.-É., l'hon. Jean Canfield.

3.3.1.3 Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée. Depuis le 1^{er} octobre 1973, la fonction de lieutenant-gouverneur est assumée par l'honorable Clarence L. Gosse. La législature compte 46 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Le 13 octobre 1970, 23 libéraux, 21 conservateurs-progressistes et deux néo-démocrates ont été élus à la 50^e législature provinciale, la 27^e depuis la Confédération.

Le premier ministre reçoit un traitement annuel de \$18,500 et chaque ministre du Cabinet, de \$16,500. Chaque député reçoit une indemnité de session de \$5,000 et une allocation de \$2,500 pour les dépenses liées à l'exercice de ses fonctions. Le chef de l'opposition reçoit une allocation de \$16,500 en plus de son indemnité de session.

Le Conseil exécutif de la Nouvelle-Écosse au 31 décembre 1973

Premier ministre et président de la Commission Hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse, l'hon. Gerald A. Regan	Ministre des Affaires municipales et ministre chargé de l'application de la Loi sur la régie des alcools, l'hon. J. Fraser Mooney
Ministre des Finances et président du Conseil du trésor, l'hon. Peter M. Nicholson	Ministre de l'Environnement, ministre du Tourisme et ministre chargé de l'application de la Loi et du Règlement sur l'Organisation des mesures d'urgence, l'hon. Glen M. Bagnell
Secrétaire provincial, ministre des Loisirs et ministre chargé de l'application de la Loi sur la location de logements, l'hon. A. Garnet Brown	Ministre des Terres et Forêts, l'hon. Maurice E. DeLory
Ministre de la Voirie et ministre des Mines, l'hon. Leonard L. Pace	Ministre de l'Agriculture et de la Commercialisation, l'hon. John Hawkins
Ministre des Travaux publics, l'hon. Benoit Comeau	Ministre du Développement, l'hon. George M. Mitchell
Ministre de l'Éducation, l'hon. J. William Gillis	Ministre des Services sociaux, l'hon. Harold M. Huskisson
Procureur général, ministre chargé de l'application de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur le Conseil paritaire de la fonction publique et ministre chargé de l'application de la Loi sur les droits de l'homme, l'hon. Allan E. Sullivan	Ministre des Pêches, l'hon. Alexander M. Cameron
Ministre de la Santé publique, ministre du Travail et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'habitation, l'hon. D. Scott MacNutt	

3.3.1.4 Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable H.J. Robichaud, nommé le 8 octobre 1971, remplit actuellement la fonction de lieutenant-gouverneur. La législature élue le 26 octobre 1970 est la 47^e du Nouveau-Brunswick et la 20^e depuis la Confédération. Elle